

Stage : massages Bien-Etre

Règlement intérieur

- Eteindre votre portable, en limiter au maximum l'usage pendant les pauses.
- Respect de l'utilisation des locaux mis à votre disposition.
- Le respect du travail de groupe : être présent pour toutes les séances de travail.
- Respecter les horaires des séances
- Le « secret » du groupe : les problèmes ou difficultés de vies évoquées par un participant ne doivent pas sortir du cadre du groupe.
- Non jugement et respect : chacun a ses qualités et ses difficultés. Il est accepté et respecté.
- Toute personne s'inscrivant à un module est soumis à ce règlement, il sera signé est renvoyé avec le dossier d'inscription.
- Le montant restant de la formation doit être réglé à la première journée du module
- possibilité de déduction de la formation (impôt société voir avec votre comptable)
- En cas d'annulation d'un module ou de la formation du formateur (accident, maladie, imprévu exceptionnel...) ou d'un nombre insuffisant d'inscrits, la formation ou le module peut être reporté avec l'accord des parties sinon les Arrhes seront remboursées
- En cas d'absence du stagiaire le jour de la formation les arrhes versées ne seront pas remboursé (sauf cas de force majeure présentation de justificatif médical)
- Les modules ont lieux de 9h 30 à 13 h 00 & 14 h 00 à 17 h 30 pauses comprises,
- Photo et enregistrement sonores ou vidéo est autorisé avec l'accord du formateur.
- Chaque stagiaire doit avoir une assurance en responsabilité civile couvrant les risques et dommages qu'il pourrait occasionner aux autres personnes et aux installations des locaux qui nous accueillent

Nom du stagiaire

Fait :

Date :

Signature précédée de la mention «lu et approuvé »